



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 9-2021 - Séance du 15 février 2021 - Orale

Transports scolaires

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les municipalités de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont dû, conformément à la Loi sur les marchés publics, remettre en soumission par une procédure de marchés publics dite « ouverte » les transports scolaires liés à notre Établissement scolaire primaire et secondaire.

Pour être parfaitement conforme aux démarches attendues, les municipalités se sont appuyées sur le bureau Vallat Partenaires SA, spécialiste des marchés publics, assisté de MicroGIS SA, spécialiste de la planification et de l'optimisation des offres de transports scolaires. Au terme de la procédure, quatre entreprises ont répondu et avaient un dossier recevable.

Il s'agissait de VMCV SA, de CarPostal SA, des Transports Publics Fribourgeois SA (TPF) et de HélveCIE SA.

Le comité d'attribution était composé de M. Bernard Degex, municipal, Jean-Luc Hunziker, doyen de l'Établissement primaire et secondaire de Blonay - St-Légier (EPS), Jean-Marc Guex, secrétaire municipal et de votre serviteur, et nous étions assistés par les deux entreprises mentionnées plus haut.

Le résultat après attribution des notes conformément à l'appel d'offre a désigné sans appel les TPF comme vainqueur dudit marché.

Dans les réflexions liées aux transports scolaires, les municipalités ont également choisi de modifier quelque peu les périmètres donnant droit aux transports scolaires.

La législation vaudoise stipule qu'un transport scolaire est obligatoire dès que la distance entre l'école et le domicile dépasse 2,5 km. Les communes ont choisi des périmètres de 1,5 km, 2 km et 2,5 km selon l'âge des enfants.

Les nouveaux plans seront disponibles ces prochains jours sur notre site internet et un courrier sera adressé aux parents cette semaine.

Je vous remercie de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

A. Bovay

J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 15 février 2021
M. G. Gygli, municipal
Bureau du conseil communal